R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Vitrolles
vivre ensemble

DGA - RESSOURCES
Service Conseil Municipal

ARRETE MUNICIPAL

N° 22-285
Date : 17 NOV. 2022
Mis en ligne le : 17 NOV. 2022

OBJET : DELEGATIONS DE SIGNATURE – ABROGE ET REMPLACE L'ARRETE MUNICIPAL N°21-214
N° Acte : 5.5

Le Maire de Vitrolles,

Vu l'article L. 2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de donner par arrêté, délégation de signature notamment au Directeur Général des Services, aux Directeurs Généraux Adjoints des Services et aux directeurs.

Vu l'arrêté DRH N° 2017-2503 portant nomination de Monsieur SAGON Éric en qualité d'Attaché Territorial

Vu l'arrêté DRH N°2021/735 portant recrutement de Monsieur PARENTI Geoffrey par voie de mutation en qualité de Technicien Principal de 2ième Classe Titulaire

Vu l'arrêté DRH N°2018/2023 portant recrutement par voie de mutation de Madame D'ANNA Farah Soumia en qualité d'Attaché Territorial

Vu le contrat DRH N°2022/3791 portant recrutement de Monsieur BARGES Rémy en qualité d'Attaché Principal

Vu l'arrêté DRH N°2012/2278.portant recrutement par voie de mutation de Monsieur WOLF Frédéric en qualité de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

Vu les nécessités de bon fonctionnement des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'accorder délégation de signature aux fonctionnaires susvisés,

A R R E T E

Article 1 : **Monsieur Éric SAGON**, Adjoint au Directeur Général Adjoint Vie Citoyenne et Développement Urbain, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions *(Aménagement, Solidarité, Vie Associative et Participation Citoyenne, Economie et Emploi, Administration Générale)*, les actes répertoriés concernant l'ensemble des services placés sous son autorité et référencés :

1 Les échanges et correspondances administratives et techniques

2 La gestion administrative des services et du personnel qui leur sont affectés

b. Ordres de mission, état de frais sur le territoire régional
c. Etats mensuels de service fait (heures supplémentaires, astreintes, ...)

3 La gestion budgétaire des services

a. Bons de commande dans les conditions d'un montant inférieur à 40 000€ HT
b. Certifications matérielles des pièces et documents
c. Restes à réaliser (reports et rattachement)

4. Les actes relatifs à la préparation et la passation
   a. Des marchés et accords-cadres ainsi que de leurs avenants d'un montant inférieur à 40 000€ HT

5. Les actes relatifs à l'exécution technique et financière
   a. Des marchés et accords-cadres, ainsi que de leurs avenants d'un montant inférieur à 40 000€ HT

6. Les actes ci-après énumérés pour les certificats d'urbanisme, les demandes de permis et les déclarations préalables, tel que prévu aux a) des articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'Urbanisme

   a. Lettre indiquant au demandeur ou au déclarant la liste des pièces manquantes (article R 423.38 et R 423.40 du Code de l'Urbanisme)
   b. Modification du délai de droit commun (article R 423.42 du Code de l'Urbanisme)
   c. Prolongation exceptionnelle du délai de droit commun (article R 423.44 du Code de l'Urbanisme)
   d. Lettre de consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressés (articles R.410-10 et R 423.50 du Code de l'Urbanisme)
   e. Information préalable à la visite de récolement (article R.462-8 du Code de l'Urbanisme)

Article 2 : Concurremment, délégation permanente de signature est donnée à :

Madame D'ANNA Farah Soumia, Directeur de l'Economie et de l'Emploi à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes répertoriés à l'article 1concernant l'ensemble des services placés sous son autorité et référencés :
1
2b : ordres de mission, état de frais sur le territoire départemental
2c
3a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT
3b
4a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT
5a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT

Monsieur BARGES Rémy, Directeur de la Solidarité à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes répertoriés à l'article 1concernant l'ensemble des services placés sous son autorité et référencés :
1
2b : ordres de mission, état de frais sur le territoire départemental
2c
3a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT
3b
4a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT
5a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT

Monsieur WOLF Frédéric, Directeur de la Vie Associative et Participation Citoyenne à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes répertoriés à l'article 1er concernant l'ensemble des services placés sous son autorité et référencés :
1
2b : ordres de mission, état de frais sur le territoire départemental
2c
3a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT
3b
4a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT
5a : d'un montant inférieur à 15 000€ HT

Monsieur Geoffrey PARENTI, Chef du Pôle Urbanisme de la Direction de l'Aménagement, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes répertoriés à l'article 1er concernant les actes placés sous son autorité et référencés :
6

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SAGON Éric, Adjoint au Directeur Général Adjoint Vie Citoyenne et Développement Urbain, les délégations consenties à l'article 1 seront assurées par le Directeur Général des Services ou la personne assurant son intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame D'ANNA Farah Soumia, de Monsieur BARGES Rémy, de Monsieur WOLF Frédéric, de Monsieur PARENTI Geoffrey, les délégations consenties à l'article 2 seront assurées par Monsieur SAGON Éric, Adjoint au Directeur Général Adjoint Vie Citoyenne et Développement Urbain ou la personne assurant son intérim.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur d'Aix en Provence, Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Berre, notifiée aux intéressés, affichée et publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

MAIRIE DE VITROLLES
13127